



Avant de compléter ce dossier, veuillez consulter, en page 2, le barème d'attribution de bourse pour savoir si vous êtes éligible.

Nom de l'élève :

Prénom de l'élève :

DEMANDE DE BOURSE DE LYCÉE POUR L'ANNÉE 2026-2027

ÉTUDE AUTOMATIQUE DU DROIT À BOURSE

Si vous avez la charge de l'enfant que vous inscrivez (nourriture, logement, habillement), nous pouvons étudier si vous avez **droit à une bourse pour son année scolaire**.

Pour cela, remplissez **les informations ci-dessous** : les personnes en charge de votre dossier pourront alors récupérer automatiquement votre situation fiscale.

Ainsi, vous n'aurez pas besoin de faire une demande de bourse à la rentrée et vous obtiendrez une réponse au cours du **premier trimestre de l'année scolaire**.

Si nous avons besoin d'informations complémentaires, nous vous contacterons.

Oui, J'accepte l'étude automatique de mon droit à bourse.

Non, je refuse.

A compléter par la personne qui dépose la demande de bourse (père ou mère) :

Nom de naissance :

Nom marital, si marié(e) :

Prénom 1* (1) :Prénom 2 :Prénom 3 :

Date de naissance : _ _ / _ _ / _ _ _ _ Pays de naissance :

Département de naissance* (2) : _ _ _ Commune de naissance* (2) :

Vivez-vous en couple, sous le même toit, sans être ni marié(e) ni pacsé(e) (concubinage) ?

Oui Non

Si oui, complétez la partie ci-dessous pour votre concubin(e) : votre concubin(e) paye ses impôts séparément, et pour l'étude du droit à bourse, il est nécessaire de récupérer également sa situation fiscale. Son accord est donc indispensable pour cette démarche.

Nom de naissance de votre concubin(e) :Sa civilité : Mme M.

Prénom 1* (1) :Prénom 2 :Prénom 3 :

Date de naissance : _ _ / _ _ / _ _ _ _ Pays de naissance :

Département de naissance* (2) : _ _ _ Commune de naissance* (2) :

(1) Prénoms : dans l'ordre de l'état civil (2) : Département (ex : 075) et commune de naissance : à compléter si vous êtes nés en France

Je certifie l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.

Date : _ _ / _ _ / _ _ _ _

Signature :

Merci de joindre un RIB au nom de la personne qui dépose la demande de bourse de lycée (compte bancaire à votre seul nom ou compte bancaire joint).

P.-S. : Les élèves qui relèvent de l'Aide à l'Enfance (Hôtel du Département ...) ne sont pas éligibles à la bourse nationale de lycée.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

BAREME DES BOURSES NATIONALES D'ETUDES DE SECOND DEGRE DE LYCEE Année scolaire 2026-2027

Barème d'attribution des bourses de lycée 2026-2027
Année de référence des revenus : 2025

Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser						
Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2026 sur les revenus de 2025						
Nombre d'enfants à charge	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3	Echelon 4	Echelon 5	Echelon 6
1	22 037	17 445	14 816	11 949	7 426	2 902
2	23 731	19 033	16 162	13 034	8 252	3 468
3	27 121	22 204	18 856	15 208	9 902	4 596
4	31 360	25 378	21 550	17 380	11 551	5 723
5	35 597	30 136	25 591	20 639	14 027	7 414
6	40 684	34 893	29 632	23 900	16 504	9 105
7	45 769	39 652	33 674	27 156	18 978	10 799
8 ou plus	50 855	44 412	37 715	30 415	21 454	12 489
Montant annuel de la bourse	504 €	621 €	732 €	843 €	957 €	1 071 €

Les élèves fréquentant une classe de niveau collège dans un lycée ou un EREA bénéficieront d'une bourse nationale de lycée.

Montant annuel de la bourse au mérite (*)	402 €	522 €	642 €	762 €	882 €	1002 €
---	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	---------------

() attribuée aux élèves boursiers de lycée ayant obtenu une mention Bien ou Très bien au diplôme national du brevet engagés dans un cycle d'enseignement conduisant au baccalauréat ou au certificat d'aptitudes professionnelles*

Montant annuel de la prime d'internat (accordée aux élèves boursiers internes)	327 €	396 €	465 €	534 €	603 €	672 €
--	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

Montant de la prime d'équipement accordée aux élèves boursiers inscrits pour la première fois en première année de certaines spécialités de formation (liste déterminée par arrêté) : **341,71 €**